

DÉBITEUR(S) LEGAL(AUX)

Droit	Désignation et adresse
PROP/INDIVIS	DARIES VALERIE BRIGITTE JEANNE GINETTE
FH X59 PROP/INDIVIS PROP/INDIVIS	DARIES MIREILLE ANNIE HENRIETTE DARIES SABINE ANDREE CLAUDE RAYMONDE ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2022	54,59 %	%	0,79 %	0,195 %	7,75 %	0,317 %		
	Taux 2023	54,25 %	%	0,814 %	0,249 %	7,70 %	0,36 %		
	Adresse	122 AV ALSACE LORRAINE							
	Base	5098		5098	5098	5098	5098	3233	
	Cotisation	2766		41	13	395	18		
	Cotisation lissée								
	Adresse	124 AV ALSACE LORRAINE							
	Base	3012		3012	3012	3012	3012	1956	
	Cotisation	1634		25	7	279	11		
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2022	3944		57	14	673	23	5189	
	Cotisation 2023	4400		66	20	674	29		
Variation	+11,56 %	%	+15,79 %	+42,86 %	+0,15 %	+26,09 %			
Propriétés non bâties	Taux 2022	87,34 %	%	3,69%	67,60%	0,601%	0,782%		
	Taux 2023	86,79 %	%	3,90%	67,60%	0,912%	0,891%		
	Bases terres non agricoles	2		2			3	2	
	Bases terres agricoles						1		
	Cotisation 2022	2		0			1	0	
	Cotisation 2023	2		%	%	%	0 %	%	
	Variation	0 %	%						
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 1706149 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 49€. La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		157
							Dégrèvement Habitation principale		
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 650 50 021 028 440 440 R R						Montant de votre impôt		5349	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HAUTES-PYRENEES

1 BD DU MARECHAL JUIN

65000 TARBES



7630-012505-0041-0

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 69 723 291 193

Référence de l'avis : 23 65 4163026 21

Contrat de prélèvement : P365003256376

Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P365003256376

Numéro de propriétaire : 440 D06638 C

Département d'imposition : 65
HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 440
TARBES

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : '221

Date d'établissement : 10/08/2023

Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 65028

Somme à prélever

5 349,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2023,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2023.

Compte bancaire : FR76 1780 7000 411X XXXX XXX2 713

Identifiant de la banque : CCBPFRPPTLS

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

Tél : 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES
CELL FONC DEP
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09

Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.